

Le Petit Saint-Quentinois



Numéro 22
décembre 2020

Sommaire :

- Editorial de Frédéric PERLETTI
- En bref ...
- Conseil Municipal
- Bibliothèque municipale
- Le Quizz
- Comité des fêtes
- La nouvelle équipe municipale
- Communauté des Communes des Basides en Haut Agenais Périgord
- Travaux de sécurisation du mur et mise en accessibilité du cimetière
- Le courrier des lecteurs
- Informations Locales Diverses

Rédaction : Conseil Municipal de
St Quentin du Dropt
Distribution : par nos soins

EDITORIAL

Une année particulière qui s'achève...

Une année ponctuée de confinements, d'attestations pour de se déplacer, de couvre-feu, de masques, de gestes barrières. Une année où il a fallu faire des sacrifices, des renoncements, s'isoler, une année où peut-être des proches ont été malades, voire emportés par ce virus ...

Malgré cela, il a fallu continuer à vivre, avec des contraintes bien-sûr, mais chacun s'est adapté, chacun s'est entre-aidé, qui d'une course, qui d'une visite, qui d'un coup de téléphone, pour surmonter cette épreuve, et ce n'est malheureusement pas terminé. On ne sait

pas encore quand cette situation ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Alors nous avons « fait avec »... Les travaux du cimetière ont malgré tout été réalisés, vous le lirez plus loin. Mais Nous n'avons pas pu nous rassembler pour fêter avec vous l'élection de la nouvelle équipe municipale, nous n'avons pas pu organiser de festivités cet été, il n'y a pas eu de commémoration de l'Armistice, il n'y aura pas de spectacle de Noël (mais le Père-Noël, lui passera quand-même, c'est sûr ...). Il n'y aura pas non plus les traditionnels « vœux de la municipalité ». Faisons tous ces efforts pour que 2021 soit meilleur et rede-

vienne « comme avant ». Ce sera mon vœux pour cette nouvelle année.

Une nouvelle année que nous démarrerons avec une bibliothèque en rénovation et mise en accessibilité. Mais il en faut plus pour arrêter l'équipe qui l'anime ! ... Vous serez accueillis pendant les travaux dans la salle du Conseil, celui-ci ayant migré, consignes sanitaires obligent, dans la salle municipale.

Il est temps maintenant de vous souhaiter, avec mon équipe, d'excellentes fêtes de fin d'années malgré le contexte que l'on nous demande de respecter, et de vous donner rendez-vous en 2021.

Frédéric PERLETTI

EN BREF ...

Mars 20 : le 15; 1^{er} tour des élections municipales : inscrits 142, votants 89, exprimés 89. M Bonetti 85, Mme Borderie 89, Mme Bouchillou 88, M Bouchillou 89, M Labonne 80, Mme Nicot 84, M Perletti 85, M Pouget 79, M Prévot 84, Mme Végot 89, M Villedary 86. Tous les candidats sont élus, pas de 2^{ème} tour. **Août 20** : travaux de voirie sur les voies communales « chemin de Lariot », « chemin de Cause », « route du Pont de cause » et « chemin des Bois ». **Octobre 20** : travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable secteur « chemin de Jeantous ». Travaux de renforcement du réseau électrique secteur « chemin de Matibas ». **Novembre 20** : le 11; unique commémoration de l'Armistice de 1918 en comité restreint à Castillonès, pour cause d'état d'urgence sanitaire, dépôt de gerbe sans cérémonie à St Quentin. **Décembre 20** : le 7; installation des illuminations de Noël dans le village, jusqu'à mi-janvier. Le 15; fin des travaux de sécurisation du mur et mise en accessibilité du mur du cimetière.



Travaux de sécurisation cimetière



La salle du Conseil

° Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et font l'objet d'une publication préalable réglementaire en Mairie

° Les informations ci-contre ne représentent que les délibérations principales du Conseil Municipal, pour plus de précisions, s'adresser à la Mairie aux horaires d'ouverture.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2020 :

- Vote du compte administratif et de gestion de la commune qui se résume ainsi :

€	Section	Dépenses	Recettes
Réalisation 2019	Fonctionnement	97868	230087
	Investissement	5831	49831
Reports	Fonctionnement	0	29680
	Investissement	0	119448
Résultat de l'exercice		—	176219
Résultat cumulé		—	138355

- Approbation du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement de de Gestion des Eaux), feuille de route pour les années à venir.
- Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 du CCAS.
- Vote des subventions aux associations diverses à inscrire au budget 2020 pour un montant de 5000€.
- Validation des tarifs de la redevance 2019 pour l'occupation des sols par les réseaux de télécommunication, montant à inscrire au budget 2020.
- Validation des travaux de voirie à réaliser en 2020.
- Vote d'une IAT de niveau 3 (Indemnité d'Administration et de Technicité) en faveur de Mme Marie PETIT, secrétaire de mairie.

Séance du 25 mai 2020 :

- Installation du nouveau Conseil Municipal :
 - M Frédéric PERLETTI est élu maire, à l'unanimité
 - M Alain LABONNE est élu 1^{er} adjoint, à l'unanimité
 - M Jean-Louis BONETTI est élu 2^{ème} adjoint, à l'unanimité
- Lecture de la charte de l'élu local.
- Vote des indemnités du maire et des adjoints.
- Vote des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal.
- Approbation des délégations du maire aux adjoints.

Séance du 22 juin 2020 :

- Mise en place des commissions communales permettant le fonctionnement du Conseil Municipal. M le maire en est président d'office. Composition des commissions :
 - Commission des Chemins Communaux et Environnement :
MME BOUCHILLOU, MM BONETTI, LABONNE, PREVOT
 - Commission Communication et Culture :
MME BORDERIE, BOUCHILLOU, MM LABONNE, POUGET
 - Commission Travaux et Appels d'offres :
MME BORDERIE, VEGOT, M VILLEDARY
- Désignation d'un délégué auprès des associations : M PREVOT
- Désignation d'un délégué pour listes électorales : MME BORDERIE
- Approbation d'une convention consentie au SDEE47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Énergie) pour le déplacement d'un coffret d'éclairage public nécessité par les travaux d'accessibilité du cimetière.
- Vote de l'attribution du fonds de concours correspondant aux travaux ci-dessus.
- Vote du taux des taxes restant de la compétence de la commune, pas d'évolu-



La cour de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

tion :

- taxe foncière sur le bâti : 2,14%
- taxe foncière sur le non-bâti : 15,35%

- Vote du budget 2020 de la commune
- Vote du budget 2020 du CCAS
- Approbation pour l'achats des cadeaux de Noël,
- Vote de la 'prime COVID' en faveur de Mme Marie PETIT, secrétaire de mairie.

Séance du 28 septembre 2020 :

- Approbation du passage en 'déclaration d'intérêt général' de la gestion du bassin versant du Dropt amont, afin de permettre au syndicat de bénéficier d'une feuille route engageante, d'obtenir des aides financières plus conséquentes et de lui permettre de mieux fonctionner avec les propriétaires riverains.
- Désignation d'un délégué auprès du syndicat AGEDI (Agence de GEstion et Développement Informatique) : M Frédéric PERLETTI est désigné. Ce syndicat nous apporte aide et outils mutualisés entre les communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans le domaine de la gestion informatique des collectivités.
- Désignation des délégués communautaires auprès de la CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées) : M Frédéric PERLETTI est désigné titulaire, M Alain LABONNE suppléant. Cette commission de la Communauté des Communes est chargée d'évaluer le coût des compétences transférées des communes vers la communauté des communes afin d'en transférer le financement. Elle est saisie ponctuellement en cas de besoin.
- Choix d'un Maître d'Œuvre pour les travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de la bibliothèque, point lecture de la Communauté des Communes. Après examen des offres reçues, MME Carol FOURNIER de Castillonnes, est retenue pour assurer cette fonction. Ces travaux seront composés de la réorganisation et modernisation des locaux de la bibliothèque actuelle, ainsi que de leur mise en accessibilité.

Séance du 23 novembre 2020 :

- Détermination du ratio promu/promouvable pour le déroulement de carrière de Mme Marie PETIT, secrétaire de mairie.
- Choix du prestataire pour l'entretien régulier des locaux de la mairie et de la bibliothèque, et pour un entretien ponctuel en cas de besoin de la salle municipale et de l'église. Après examen des offres reçues, la Sté CNI de Bergerac est retenue.
- Délibération sur les possibilités d'exonération de la taxe d'aménagement appliquée à toute opération soumise à autorisation d'urbanisme. Cette taxe instaurée d'office dans les communes dotées d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), est fixée à 1% pour la part communale, sur notre commune. Les exonérations suivantes sont retenues :
 - les locaux d'habitation et d'hébergement aidés
 - les surfaces des locaux d'habitation principale bénéficiant d'un prêt à taux zéro+
 - les locaux à usages artisanaux
 - les abris de jardin de moins 20m², pigeonniers, colombiers soumis à déclaration préalable
 - les commerces de détail de moins de 400m²
 - les immeubles inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques
 - les surfaces à usage de stationnements, annexes des immeubles autres que d'habitations individuelles
 - les maisons de santé

Communiqué du Centre de Finances Publiques

Déploiement du « paiement de proximité » dans le Lot-et-Garonne : depuis juillet 2020, vous pouvez effectuer le règlement de vos créances auprès des Finances Publiques, dans un commerce de proximité, à Castillonnes.

Sur les factures concernées par ce dispositif figure un « QR Code », généralement en bas à gauche.

Vous devrez scanner vous-même ce code chez le commerçant et ensuite régler votre créance (numéraire, maxi 300€, ou Carte Bancaire), il vous sera remis un justificatif de paiement.

Commerce de proximité : EIRL POUYAUD Patrice, 10 Grand Rue, CASTILLONNES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Après cette période de jeûne en ce qui concerne la culture, laissez libre cours à votre appétit pour les nourritures livresques, aucun risque pour la santé. Ayez l'appétit des mots, des histoires, des enquêtes, les écrivains vous ont concocté des livres pour tous les goûts et comme pour les restaurants, vous pourrez les emporter afin de les déguster tranquillement dans votre « sweet home ».

La bibliothèque vous propose ses services :

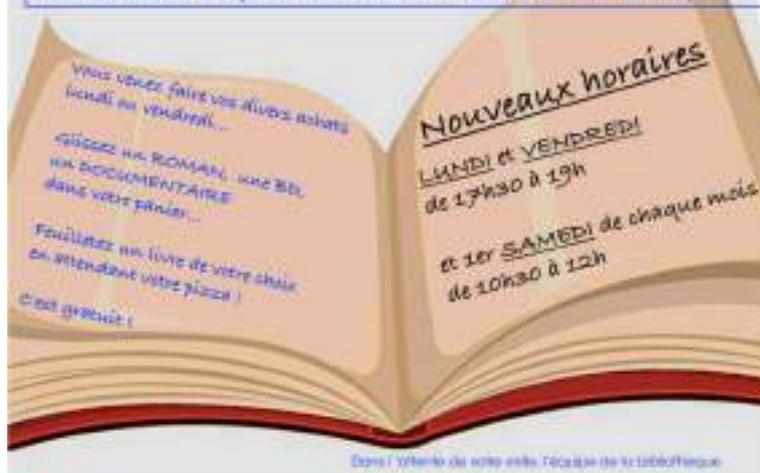
Les Lundis et Vendredis de 17h15 à 19h aux heures d'ouverture des commerces du centre du village ainsi que le premier samedi de chaque mois de 10h30 à 12h.

Au cours du printemps, des travaux vont commencer pour réaménager l'ancienne salle de la mairie en bibliothèque et d'autres espaces conviviaux. Pendant cette période, la bibliothèque fonctionnera dans la salle du conseil avec entrée par la cour de la mairie.

Bientôt la fin de l'année, nous espérons qu'elle sera l'occasion pour vous de renouer avec vos proches si vous en avez été privé.



La bibliothèque de Saint Quentin s'adapte !



L'équipe de la bibliothèque vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'année et attend votre visite avec plaisir.

Que 2021 vous soit le plus agréable possible

Les membres de l'équipe (de gauche à droite) : M Laurent Pouget, Mme Florence Borderie, Mme Edith Labonne, Mme Mireille Arnould, Mme Laurence Moulinier, Mme Marlyse Baudrier-Guillout, M Gilbert Clausel



Mais qu'est ce que cette étrange plantation ?

LE QUIZZ

Réponse au quizz du Petit Saint-Quentinois n° 21 :

Il s'agissait du Mauroux. Ce ruisseau prend sa source sur la commune de Plaisance, et constitue la limite ouest de notre commune et nous sépare ainsi de la commune de Plaisance et du département de la Dordogne sur ce secteur. La vue était prise non loin du pont permettant à la « route d'Eyrenville » (VC n°002) d'enjamber le cours d'eau.



COMITE DES FETES

Pour le comité des fêtes cette année fut une année blanche. Seule la soirée galette a pu être organisée.

Le confinement ne nous a pas permis de nous rassembler. Nous avons pourtant programmé lors de l'assemblée générale plusieurs festivités. Nous espérons que ce n'est que partie remise.

Ne perdons pas espoir quand le soleil se couche les étoiles apparaissent.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne fin d'année.

Prenez soin de vous. On compte sur vous en 2021.



Les membres du bureau : Président : M Dominique Fauchier, Vice-présidente : Mme Evelyne Bordas, Secrétaire : Mme Martine Fauchier, Vice-secrétaire : Mme Nicole Laparre, Trésorier : M Guillaume Houry, Vice-trésorier : M Emmanuel Prévot.

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



Voici donc installée votre nouvelle équipe municipale !

Nous n'avons pas pu, crise sanitaire oblige, organiser le traditionnel moment de convivialité qui suit les élections municipales, et nous nous en excusons. Bien-sûr, nous ne raterons pas l'occasion de rattraper ce retard, dès que les conditions de sécurité sanitaire nous permettront de nous regrouper sans risques.

Nous profitons donc de ce bulletin pour vous exprimer nos plus vifs remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée au mois de mars dernier. Merci de vous être rendus au bureau de vote malgré les circonstances. Merci également pour le résultat de vos suffrages.

Nous avons mis en place le Conseil Municipal dès que cela a été possible, au mois de mai, et nous nous sommes mis aussitôt au travail, dans des conditions respectant les gestes barrières, bien évidemment.

L'équipe municipale (de gauche à droite) : M Frédéric Perletti, M Laurent Pouget, M Alain Labonne, M Jean-Louis Bonetti, Mme Sylvie Végot, M Bernard Villedary, Mme Stéphanie Bouchillou, Mme Florence Borderie, Mme Florence Nicot, M Jean-François Bouchillou, M Emmanuel Prévot.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

Séance plénière du 30 Janvier à St Eutrope de Born:

- 1) Enfance et jeunesse, proposition :
 - décision de la reprise en régie des structures Petite Enfance: EAJE Born et Castillonnes, RAMP de Born et Castillonnes.
 - validation de la mise en place d'un MIG (mandat d'intérêt général) avec l'association Vacances Nature pour la gestion et l'exploitation de l'ALSH de Born, l'ALSH Ado de Villeréal et les ALP de Born et Villeréal
- 2) Enfance et Jeunesse : changement de tarification périscolaire à la demande de l'ADMR de Castillonnes.
- 3) ALP Monbahus : signature de la convention de mutualisation du dossier de demande d'aide auprès de la CAF.
- 4) TEPOS : présentation des actions menées lors de la seconde année.
- 5) Contractualisation avec le SDEE 47 pour l'adhésion au groupement de commande ENR-MDE départemental.
- 6) Projet de bâtiments photovoltaïques : validation du projet de construction de deux bâtiments sur la Z.A de Monflanquin, sur le site du Service Voirie.
- 7) Contractualisation SDEE 47/ Eclairage : renouvellement du contrat d'éclairage des stades communautaires avec le SDEE 47.
- 8) Santé : adoption d'une nouvelle tarification pour la location des cabinets à destination des personnels de santé : 3,60 € du m² concernant les charges.
- 9) Validation par le comité technique des points suivants :
 - modification du tableau des effectifs
 - nouvel organigramme
 - mise en œuvre du télétravail
- 10) Assurance Statutaire des agents communautaires : la CCBHAP missionne le CDG 47 pour renégocier une police au Groupama arrivant à terme au 01/01/21.
- 11) Tourisme : acquisition d'une plateforme numérique de gestion de la taxe de séjour.
- 12) Budget : ouverture de crédits en Section d'Investissement pour l'exercice 2020.
- 13) Budget : admission de titres en non-valeur entre 2015 et 2018 pour la somme de 2418,48 €.
- 14) Budget : révision libre des attributions de compensations sur les équipements sportifs (la commune de Saint du Dropt a alloué 1924,76 €, somme notifiée le 32/10/2019 par la CCBHAP).
- 15) Budget : validation du transfert d'un prêt du Budget principal au budget annexe déchets.
- 16) Lecture publique : demande auprès du CD 47 d'une subvention de 50% pour un investissement de 12 000 € pour renouveler le parc informatique.

Séance plénière du 16/07/2020 à Cancon:

- 1) Point sur les décisions prises dans le cadre de la délégation de plein droit (crise sanitaire COVID19). Avant de passer au vote de cette nouvelle assemblée, Mme la présidente Laurence Rouchaud salue les nouveaux délégués communautaires, remercie les vice-présidents et les 140 agents de la CCBHAB.
- 2) Election de la présidence de la communauté des communes:
Mr. Auguste FLORIO est élu au 1er tour.
- 3) Détermination du nombre de vice-présidents:
Maintien à 11 vice-présidents.
- 4) Détermination des indemnités de fonction du président et des vice-présidents.
- 5) Election des délégués" commissions et syndicats":
 - Valorizon
 - SMAVLOT 47
 - EAU 47
 - Syndicat mixte des vallées du tozac
 - Syndicat mixte Dropt Amont
 - Syndicat mixte numérique
 - Mission locale arrondissement Villeneuve sur Lot
 - CNAS
- 6) Questions diverses : dématérialisation des convocations aux séances plénières.

Séance plénière du 30/07/2020 à Cancon :

- 1) Répartition des rôles vice-présidents:
Président : M. FLORIO Auguste, Finances
1^{ère} Vice-présidente : Mme Pichard Elisabeth, Enfance et Petite Enfance, Culture
2^{ème} Vice-président : M Sicaud Pierre, Economie
3^{ème} Vice-président : M Moliérac Guillaume, Environnement

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD (suite)

- 4^{ème} Vice-président : M Setze Yvon, Bâtiments Communautaires
- 5^{ème} Vice-président : M Gary Jean-Marie, Urbanisme et Aménagement
- 6^{ème} Vice-président : M Delpech Laurent, Voirie et Espaces verts
- 7^{ème} Vice-présidente : Mme Couderc Agnès, Santé
- 8^{ème} Vice-président : M Calmette Marcel, Transition Ecologie et Numérique
- 9^{ème} Vice-présidente : Mme Payeras Brigitte, Tourisme et Communication
- 10^{ème} Vice-président : M Dieudonne Christian, Sport et Jeunesse
- 11^{ème} Vice-président : M Bataille Serge, Voirie et Espaces verts

- 2) Détermination des indemnités de fonction du président et des vice-présidents.
- 3) Recours PLUI : décision d'engagement de la modification des documents du PLUI conformément aux éléments présentés dans le cadre du protocole d'accord transactionnel ainsi que le recours gracieux de la Sous-Préfecture.
- 4) Autorisation du président à signer la convention d'adhésion au service ADS avec la commune de Ferrensac.
- 5) Election CAO (Commission d'Appel d'Offres):
Titulaires : M Florio, Mme Laborde, M Caminade, M Lemarchand, M Campas, M Mattana.
- 6) Election Commission Délégation de Service Public :
Titulaires élus : M Florio, Mme Laurière, Mme Labonne, M Testut. M Pape, Mme Founaud-Veysset.
- 7) Désignation des délégués: Valorizon (traitement des déchets) :
Elus : Mme Founaud-Veysset, M Moliérac.
- 8) Décision du conseil communautaire de la délégation du droit de préemption urbain à Mr le Président.
- 9) Adoption des budgets primitifs 2020 - Budget principal, Budget annexe Déchets, Budget annexe ZA CCBHAP, Budget annexe Service Voirie.
- 10) Versements de subventions à diverses structures.
- 11) Décision de l'ouverture d'un poste "espace vert".
- 12) Gestion des ressources humaines: autorisation à M le président de signer les nouveaux contrats de travail.
- 13) Renouvellement du contrat avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).
- 14) Mise en concurrence de la construction d'un Bâtiment photovoltaïques à Villeréal.
- 15) Autorisation de vente de terrains dans la zone d'activités "Piquemil" à Cancon.

Séance plénière du 10/09/2020 :

- 1) Désignation de délégués au Conseil d'Administration de l'office de tourisme « Coeur de Bastides ».
- 2) Décision d'une consultation pour le marché de système de vidéo surveillance des points d'apports volontaires, déchetteries et de la maison de santé de Cancon.
- 3) Présentation et validation du "Contrat Territoire de Lecture".
- 4) Adhésion à la garantie statutaire auprès du contrat groupé du Centre de Gestion.
- 5) Points de gestion ressources humaines :
 - Création d'un emploi d'assistant comptable et stagiairisation des agents sous contrat de droit public.
 - Mise en place de l'aménagement de réduction du temps de travail.
 - Validation de l'organigramme.
 - Fonctionnement du temps partiel
 - Dons de 5 jours de congés maximum aux agents ayant travaillé pendant le confinement.
- 7) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : répartition à la majorité des 2/3 de la part communale à la CCBHAP.
- 8) Validation de la liste de noms pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- 9) Adoption de la grille tarifaire de la taxe de séjour.
- 10) Régularisation des actes de ventes à la MSP de Villeréal et de la ZA Caillou.
- 11) Budget Déchets: constitution d'une provision de 76 000 € pour impayés.

Séance plénière du 8/10/2020 à Monflanquin :

- 1) Mise en place d'un pacte de gouvernance : rédaction d'une charte sur les grands principes de fonctionnement.
- 2) Création de commissions communautaires et de commissions élargies.
- 3) Formation des commissions et inscription des conseillers : Gouvernance, Mobilité, Urbanisme, Environnement, Voirie et Sport.
- 4) Présentation de l'organisation du système de prise de décision sur les grandes orientations communautaires.
- 5) Identification de référents communaux pour les questions liées à la voirie, l'environnement et l'urbanisme.
- 6) Validation du montant dédié à la formation des élus communautaires.
- 7) Désignation de membres du groupe d'action local pour le SMAVLOT 47 : les membres élus participeront à

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

des projets de développement sur les axes suivants : Revitalisation des centres-bourgs, Soutien à la jeunesse, Renforcement de l'attractivité touristique.

8) Consultation pour l'accord-cadre à bons de commande Voirie Granulats 2021-2023.

9) Lancement de la mission Espaces Verts-Achat de matériel.

10) DM N° 1 sur budget principal : Espaces verts et Enfance/Jeunesse.

11) DM N° 1 sur budget annexe Service Voirie.

12) DM N° 1 sur budget annexe Déchets.

13) Budget Principal : Admission en non valeur, budget déchets admission en non valeur; Créance éteinte.

14) Eau 47 : Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au syndicat à compter du 1er janvier 2021.

15) Approbation de délégation de pouvoir au Président sur les marchés, les accords-cadres et leurs avenants.

16) Validation du montant alloué au Compte Personnel de Formation.

Séance plénière du 3 décembre à Monflanquin et visioconférence à Cancon (avec droit de vote) et à domicile (sans droit de vote) :

1) Point d'information sur le vie communautaire.

2) Validation du principe de Conseils Communautaires en visioconférences.

3) Renouvellement de la convention « OCAD3E » concernant les déchets électriques et électroniques.

4) Redevance déchets : modification sur la grille tarifaire.

5) Adoption et signature du MIG (Mandat d'Intérêt Général) avec l'association « Vacances Nature ».

6) Création de postes.

7) Lancement de 2 consultations pour la construction de bâtiments photovoltaïques.

8) Indemnité de Budget pour M le receveur du Trésor Public.

9) DM n° 2 sur budget principal.

10) DM n° 2 sur budget annexe Service Voirie.

11) DM n° 2 sur budget annexe Déchets.

12) EAU47 : Modification du délégué suppléant pour la Commune de castelnaud-de-Gratecambe.

13) Urbanisme : Point des DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner).

14) Informations sur les délégations

TRAVAUX DE SECURISATION DU MUR ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

L'ensemble des interventions supervisées par M Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques assurant la fonction de Maîtrise d'Œuvre, se sont déroulées du 12 Novembre 2019 pour se terminer enfin le 15 Décembre 2020. Les travaux devaient débuter officiellement en Septembre 2019. Manifestement, les délais initialement prévus n'ont pas été respectés pour de multiples raisons compte tenu d'évènements très imprévisibles... Bien-sûr, il y a eu l'impact de la crise sanitaire due au COVID19 : les travaux ont été arrêtés plusieurs mois, et ont malgré tout redémarré avec les contraintes imposées par les gestes barrières. Mais aussi, autre fait imprévu : il y a eu l'éboulement d'un pan du mur côté Ouest, rue de l'église. Ce contretemps a également induit un retard important dans le déroulement des travaux, le temps de définir les responsabilités et les dispositions nécessaires à la réparation du mur, qui n'étaient évidemment pas prévues initialement.

3 entreprises ont été retenues :

Lot 1 : Maçonnerie et Pierre de taille : SASU SGRP, 32700 LECTOURE

Lot 2 : Terrassement et Travaux de chaussée : MALET SA, 31081 TOULOUSE 01

Lot 3 : Serrurerie : SARL DL DUBOUILH, 47700 CASTELJALOUX

Financement de l'opération H.T:

Montant subventionnable	156 992,00 €
Etat DETR	31 398,40 €
Conseil Départemental	1 274,37 €
Autofinancement	124 319, 23 €



TRAVAUX DE SECURISATION DU MUR ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE (suite)

Ces travaux sont aujourd'hui terminés, la réception a été prononcée et voici en quelques photos les étapes principale de ce chantier.

Déroulement des travaux:

Le 12/09/2019: Réunion préliminaire

Le 06/11/2019: visite commune, démarrage des travaux prévus à partir du 12 Novembre 2019.

Le 27/11/2019: mise en place des installations de chantier, début des travaux repoussé au 06/01/2020

Le 06/01/2020: enfin, implantation des ouvrages et début réel des travaux



Le 29/01/2020: affaissement du mur sur la partie Ouest

Le 31/01/2020: mise en sécurité de la zone effondrée et pose d'étais

Le 19/02/2020: encrage des fers dans les semelles de la zone Sud

Le 03/03/2020: mise en place du voile béton sur la partie non effondrée



Le 03/06/2020: pose de 6 pieux en béton pour consolider la partie effondrée

Le 01/07/2020: réalisation de l'escalier

Le 02/09/2020: dernier voile béton mis en place côté Ouest



Le 30/09/2020: pose des couvertines en pierres

Le 14/10/2020: réalisation des enduits de finition

Le 04/11/2020: pose de la lisse sur le mur et du garde-corps au niveau de la rampe

Le 15/12/2020: les travaux s'achèvent enfin par le scellement des barbicanes en pied de mur...

LE COURRIER DES LECTEURS

Agriculture / Nature

Nous sommes une commune agricole.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été adopté par notre Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (<https://www.ccbastides47.com/urbanisme/>) en février 2020.

Un volet de ce PLUi, le Plan Aménagement Développement Durable (PADD), éclaire la dimension environnementale des problématiques liées à l'occupation des sols sur notre territoire.

S'il n'est, bien sûr, pas question de "jeter la pierre" à qui que ce soit, il s'agit d'essayer de comprendre le milieu dans lequel nous vivons et d'envisager des perspectives.

"Une course contre la montre est engagée pour atténuer la catastrophe écologique en cours qui menace l'avenir même de l'humanité. En matière agricole, les espoirs sont placés dans le développement de l'agro-écologie en remplacement de l'agriculture productiviste à laquelle la nature a payé un lourd tribut."

Bertrand Garreau - SEPANSO (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) - 2020

Le tournant du 19^{ème} siècle a marqué l'âge d'or de la biodiversité en France.

On le constate encore aujourd'hui, nos paysages sont essentiellement façonnés par la main et les outils de l'homme.

Cet âge d'or de la biodiversité s'explique par le fait que la polyculture était la base de la majorité des systèmes agricoles et se traduisait par une mosaïque d'habitats : prairies, terres cultivées en assolement, jachères, haies, bois et forêts, mares et zone humides, landes, ... Cette diversité des habitats était logiquement favorable à la diversité des espèces. Certaines zones de notre commune en témoignent toujours.



Les inventaires et les études concernant la faune et la flore constatent tous un déclin de la biodiversité au 20^{ème} siècle, quel que soit le groupe d'espèces considéré, et à de rares exceptions près. Ce déclin est à mettre en relation avec la dégradation ou la disparition des milieux qui les hébergent :

- alignements d'arbres, bosquets, etc... éliminés inexorablement
- masses d'eau superficielles (ruisseaux, rivières, lacs) en mauvais état écologique
- artificialisation des sols
- expansion des infrastructures
- rejets industriels et domestiques
- exploitation des matériaux
- changement climatique

Le développement, à partir des années 1950, de l'agriculture productiviste, définie par l'utilisation massive d'engrais et de pesticides et une forte mécanisation, a une responsabilité majeure dans le processus de destruction de la nature.

LE COURRIER DES LECTEURS (suite)



La “simplification” du paysage agricole, cela s’est traduit par l’arrachage des haies, des alignements d’arbres, des bosquets, le drainage des milieux humides lors des remembrements, etc....

Cela signifie aussi la spécialisation des territoires et des exploitations : la polyculture est abandonnée au profit d’une activité principale conduisant par exemple à des monocultures sur de vastes étendues.



LE COURRIER DES LECTEURS (suite)

La disparition de ces milieux a entraîné celle des espèces dont c'était le lieu de vie.

Les ressources alimentaires se trouvent réduites, voire éliminées pour la faune sauvage ; elle est aussi menacée ou bien empoisonnée par les pesticides.

L'alternative agro-écologique

L'agro-écologie relève du concept des "solutions fondées sur la nature", elle s'inspire des mécanismes naturels d'interaction entre les végétaux, les animaux, le sol et le climat. Elle apporte des solutions originales, novatrices, aux points fondamentaux de toute l'agriculture, au moyens de pratiques favorables à la biodiversité : fertilité des sols, santé des plantes, protection des cultures, gestion de l'eau, bien-être animal.

Il faut re-crée de la complexité dans l'espace agricole en développant les lisières de forêts, les haies, les bosquets, les alignements d'arbres au sein des cultures (agro-foresterie), les landes, les prairies naturelles permanentes, les bandes enherbées, les friches, les mares, les murets, ...

Tous ces milieux sont le support même de la biodiversité, ils apportent, selon leur nature, divers bénéfices aux cultures : effet brise-vent, réservoir d'espèces pollinisatrices, de prédateurs des ravageurs des cultures, atténuation des effets des périodes de sécheresse, limitation de l'érosion des sols.

Concernant l'élevage, les haies protègent le bétail du vent, les arbres lui apportent ombrage et fraîcheur. Par température élevée, on le constate chez les éleveurs de la commune dont les bêtes se tiennent à l'abri.

L'agro-écologie réduit les besoins en pesticides de synthèse et en engrais chimiques. Comment ?

- en pratiquant la rotation des cultures qui limite la prolifération des parasites et des "mauvaises herbes". Par exemple, on constate que la luzerne a la capacité de limiter le développement des adventices annuelles, et même vivaces comme le chardon, dans la culture suivante.
- en utilisant des variétés résistantes aux maladies.
- en développant la bonne santé des plantes. L'activité biologique des sols et leur teneur en matière organique sont 2 facteurs qui concourent à la fertilité naturelle : en limitant le travail des sols, en restituant des couverts végétaux (engrais verts), en apportant des amendements organiques (fumier), en cultivant des légumineuses.
- en utilisant des produits de biocontrôle. Les maladies, les parasites, les adventices, font partie de la nature et seront toujours présents. Des macrophages (acariens, insectes) font l'objet d'élevage et sont répandus dans les cultures. Certains micro-organismes peuvent être générateurs de maladies chez les parasites, des médiateurs chimiques tels que les phéromones perturbent le comportement des insectes nuisibles. Des substances naturelles issues du monde végétal, animal ou minéral sont utilisées pour stimuler les défenses naturelles des plantes. Elles sont moins toxiques pour l'environnement et se dégradent plus rapidement que les pesticides de synthèse.

Certains dispositifs physiques tels que des filets, bâches, pièges, nichoirs peuvent venir compléter les techniques de biocontrôle. Des recherches, des études, des expérimentations sont en cours.

Le maximum de bénéfices environnementaux est obtenu par la mise en oeuvre de l'ensemble des pratiques ci-dessus, mais aussi dans la complémentarité entre les cultures et l'élevage. Celui-ci génère le fumier dont ont besoin les cultures et une partie des cultures fournit l'alimentation au bétail. C'est en somme un retour au système de la polyculture/élevage, à contre courant de la spécialisation actuelle des territoires.

LE COURRIER DES LECTEURS (suite)



L'agriculture biologique fait partie de ce mouvement de transition vers l'agro-écologie. Elle a prouvé sa viabilité économique, elle permet au producteur de vivre dignement, principalement en valorisant les productions en circuits courts, de proximité.

Saint Quentin du Dropt est en bonne place : nous sommes "Territoire Bio Engagé" depuis 2016 ((titre décerné par InterBio) puisque un tiers de la Surface Agricole Utile (SAU) est certifiée en Agriculture Biologique.

C'est à comparer avec les moyennes nationales de 2019 : 8,3 % de la SAU - 10,4 % des exploitations - 2,2 millions d'hectares.

Est-ce suffisant pour inverser significativement le processus de déclin de la biodiversité ?

Les freins principaux à la généralisation de l'agro-écologie tiennent d'une part au succès même de l'agriculture productiviste qui a rempli globalement l'objectif de la politique agricole telle que définie par les syndicats, les ministères, la Politique Agricole Commune : donner accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante.

Au prix d'une rémunération en berne pour les agriculteurs, de la souffrance animale par exemple dans les élevages de porcs et de volailles, de la présence d'antibiotiques dans la viande, de résidus de pesticides dans les produits végétaux, de la pollution des eaux de surface, ...

Oui, l'agriculture biologique a des rendements moindres, les prix aux consommateurs sont plus élevés, mais quelle autonomie alimentaire souhaitons-nous quand la population mondiale augmente et le changement climatique menace ?

D'autre part, un autre frein à la généralisation de l'agro-écologie tient à l'efficacité des réseaux d'influence de l'agro-business : qui n'a pas entendu parler des multinationales telles que Monsanto qui contrôlent une bonne partie de l'agro-chimie et "font la pluie et le beau temps" ?

Le succès - relatif - de l'agriculture productiviste témoigne du travail de nombreux agriculteurs qui ne voient sans doute pas l'intérêt de changer un système qui a réussi. Ne sont-ils pas ceux qui occupent les postes clefs dans les institutions et pèsent sur les décisions ?

Au final, le développement de l'agro-écologie dépendra pour beaucoup de l'engouement des consommateurs pour les produits qui en sont issus.

Peut-on affirmer que du choix des consommateurs découlera aussi des réponses aux enjeux de biodiversité ?

Laurent Pouget

(cet article est en grande partie tiré de celui de Bertrand Garreau)

LE COURRIER DES LECTEURS (suite)**LES METIERS D'AUTREFOIS****Le maquignon**

Le maquignon est un marchand de bestiaux. Cet intermédiaire était présent sur toutes les foires agricoles d'autrefois. Sur place, le marchandage est la règle. Pas de contrat écrit : une fois qu'on s'est mis d'accord, c'est la poignée de main qui scelle l'achat.

Expert en chevaux et bétail, sur les foires, le maquignon achète les chevaux et du bétail pour les revendre ultérieurement. Avec sa grande blouse (noire pour le distinguer du paysan qui porte une blouse bleue), son chapeau de feutre et son bâton à courroie de cuir passée au poignet, il se promène sur le marché. Il examine de face et de biais les bêtes exposées, avec un coup d'œil malin. Il a sur lui des ciseaux appelés forces (ou forcettes), qui lui servent à tracer sa marque dans le poil de l'animal. Une fois l'achat fait, et scellé d'une bonne poignée de main. L'outil parfois ouvragé et gravé, se porte refermé dans un étui, au bout d'une chaînette, en sautoir sur le ventre, comme on porterait une montre à gousset.

**Les forcettes de maquignon**

« Et le temps passe à l'intérêt du marché, à des discussions fort animées, à voir les chevaux s'enlever et courir, à écouter le tohu-bohu de cette foule qui grossit, faisant des attroupements. Aux devantures des cafés de la place qui ont sorti leurs tables des grands jours, on se réunit pour discuter les ventes, terminer les marchés devant les petits verres de Calvados. C'est le sceau du contrat : il faut boire pour que les affaires soient bonnes. C'est l'accolade des mains après le combat, la réconciliation après les gros mots du prix à débattre, l'oubli des fraudes et des ruses mises en oeuvre »

Expert en ruses aussi...

En effet, le maquignon dénigre les bêtes quand il veut les acheter et en vente les qualités quand il veut les vendre. C'est de bonne guerre, mais ça lui donne mauvaise presse. D'autant plus qu'on le soupçonne, à juste titre, de tricher assez souvent. Une méfiance universelle.

Un métier en voie de disparition.

L'industrialisation des élevages et la disparition du cheval comme moyen de transport font disparaître le maquignon, ou presque. Il existe encore des négociants que l'on peut croiser sur les rares foires aux bestiaux de France. La poignée de main et le petit verre sont toujours là. Mais la chemise en pilou à carreaux a remplacé la blouse, la casquette le chapeau de feutre, et la bétailière autonome la carriole ou la marche à pied ...

Stéphanie BOUCHILLOU

**Le maquignon sur la foire au bétail**

LE COURRIER DES LECTEURS (suite)

Du bois au nichoir et du nichoir à l'arbre

COMMENT FABRIQUER UN NICOIR ?

Il est nécessaire de connaître pour mieux protéger. Attirer la faune chez soi, oui, mais quelles espèces privilégier? D'un point de vue naturaliste, il n'existe pas d'espèces nuisibles, belles ou moches, gentilles ou méchantes. Chaque espèce est une " pièce du puzzle " dont nous faisons partie.

Pas besoin de chercher l'espèce rare dès que l'on observe les oiseaux. La majorité des espèces qui fréquentent vos jardins est relativement facile à identifier et les connaître permet de mieux cibler les aménagements à réaliser chez soi pour les attirer. En effet, certains oiseaux n'iront jamais fabriquer leur nid dans un nichoir, aussi beau soit-il !

Voici quelques idées et astuces pour attirer les espèces " cavernicoles " (qui vivent dans une cavité) pour réaliser des aménagements simples et efficaces. Les nichoirs sont plutôt destinés aux espèces de type Mésanges, Moineaux, Sittelles... souffrant de la crise du logement : manque de cavités naturelles, réfection des bâtiments anciens, disparition des haies et arbres morts.

Les nichoirs " semi-ouverts " correspondent mieux aux exigences d'un Rougegorge familier, Rouge-queue noir ou bergeronnette grise.

Ce qu'il faut retenir:

- Tailles et trous d'envol spécifiques en fonction des espèces.
- Orientation Sud/Sud-Est.
- Installez les nichoirs en automne début hiver, entre 2 et 4 m de hauteur, ouverture dégagée vers l'extérieur.
- Nidification de mi-mars à mi-août.
- Nettoyez- les en hiver: enlever le nid + eau savonneuse.
- Utiliser du bois non traité et brut type Douglas/Sapin/Mélèze ou ormeau (je vous le recommande mais cela devient très rare), surtout pas de contreplaqué qui éclate.

Astuces et conseils pour Mésange charbonnière et Moineau friquet:

Diamètre trou d'envol: 32 mm
Longueur x Largeur x Hauteur: 14X14x 23 cm
Hauteur trou d'envol: 17 cm
Hauteur de pose: 2 à 5 m

Le nichoir type "boîte aux lettres" reste le plus facile à fabriquer et convient à de nombreuses espèces.

Prenez modèle sur celui qui est installé depuis peu dans l'aire de jeu de la commune. Toutes les consignes ne sont pas scrupuleusement respectées mais j'espère qu'au printemps vous pourrez constater la venue des premiers locataires.

Toute reproduction du modèle exposé, à découvrir dans le prunier du parc communal, est fortement recommandée. Le nombre est illimité.

Toute personne susceptible de constater, preuve à l'appui, l'arrivée au printemps du premier résident se verra offrir une copie conforme du nichoir. Contacter la MAIRIE. Pour en savoir plus: Alain Labonne



La bergeronnette grise



Nichoir installé dans l'aire de jeu de la commune

INFORMATIONS LOCALES DIVERSES

Etat civil depuis le dernier bulletin :

- Naissances :
 - Ambre BOISNAY, Chemin de Landesque, le 9 juillet 2020
 - Eloïse BORDAS, Route Basse, le 13 septembre 2020
- Mariages : pas de mariage
- Décès :
 - Mme BRU Madeleine, née VERGNE, le 20 février 2020
 - Mme DEVILLE Irène, née CHAUVIER, le 7 décembre 2020

Urbanisme :

- Permis de construire (maisons) : 0
- Permis de démolir : 0

Renseignements pratiques :

Mairie de St Quentin : Ouverture le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h30 (tél : 05 53 36 81 76).

Site Internet de St Quentin : saintquentindudropt.fr

Bibliothèque municipale de St Quentin : Ouverture le lundi et vendredi de 17h30 à 19h00 et le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h30 à 12h00.

Location de la salle municipale : S'adresser en mairie pour réserver. Les tarifs sont de 100€ pour les habitants de la commune, 150€ pour les particuliers hors commune et 200€ pour une utilisation commerciale par des professionnels.

Comité des fêtes de St Quentin : Président M Dominique FAUCHIER (tél : 05 53 36 86 10).

Société de chasse de St Quentin : Président M Emmanuel PREVOT (tél : 05 53 36 94 15).

Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord : 1, rue des Cannelles 47150 MONFLANQUIN (tél : 05 53 49 55 80).

Déchetterie communautaire de Castillonnès : route de Douzains (tél : 05 53 41 00 21). Ouverture lundi, mardi et mercredi de 8h00 à 12h00, vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Fermé le jeudi. Du terreau en provenance du plateau de compostage de l'Albié est toujours à votre disposition gratuitement.

Collecte des ordures ménagères : au point d'apport volontaire unique du bourg, parking Guérin (2 collectes hebdomadaires le lundi matin et le jeudi matin). Vous pouvez utiliser tous les points d'apport volontaire de la Communauté.

Tri sélectif : au point d'apport volontaire du bourg, parking Guérin. Collecte des petits emballages, du papier, et du verre (colonnes spécifiques repérées).

Crèche : Castimini, rue de l'ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 01 93 76), creche.castillonnes@orange.fr

RAM : rue de l'ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 36 84 18), ram.castillonnes.ifac@orange.fr

Accueil de loisirs et périscolaire : Castidrôles, ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 36 93 11), castidroles@orange.fr

Animations de la Communauté des communes Bastides en Haut Agenais Périgord : Office de Tourisme Cœur de Bastides, bureau de Castillonnès, 71 Grand Rue (tél : 05 53 36 87 44). Ouverture le mardi de 9h30 à 12h30.

Pêche : AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du secteur de Castillonnès, M Emmanuel Prévot (tél : 05 53 36 94 15).

Collecte des encombrants à domicile pour 2021

10 fev 14 avr 09 juin 08 sep 10 nov

Pour en bénéficier, s'inscrire au plus tard le lundi avant la date de collecte auprès du service Environnement de la Communauté des Communes au : **05 53 49 52 91**